



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 8921

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur l'avenir de la filière automobile française. Le Conseil économique, social et environnemental, dans son avis d'octobre 2012 sur le secteur automobile, préconise d'adapter les structures industrielles au marché européen et propose que le Gouvernement renégocie les aides communautaires en tenant compte des critères suivants applicables à la France : les sites les plus anciens et les plus complexes doivent pouvoir bénéficier de ces fonds dans des conditions comparables aux sites les plus performants, de moyenne d'âge inférieure à l'appareil productif occidental. Il lui demande si le Gouvernement compte mettre en oeuvre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8921

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6251

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)